

Décriminalisation des personnes qui consomment des drogues en Colombie-Britannique

Les adultes de 18 ans et plus en Colombie-Britannique sont autorisés à être en possession de petites quantités de certaines drogues illicites pour leur consommation personnelle (opioïdes, cocaïne, y compris le crack et la cocaïne en poudre, la méthamphétamine, la MDMA). Certaines exceptions s'appliquent.

Pourquoi

La consommation de substances est un problème de santé publique, pas un problème criminel. La honte et la peur de la criminalisation peuvent pousser les gens à consommer des drogues seuls, et la consommation solitaire de drogues toxiques peut être mortelle.

La décriminalisation aidera à réduire la stigmatisation et encouragera les personnes qui consomment des drogues à rechercher des services et des soins vitaux.

La décriminalisation n'est pas la légalisation. Ces drogues demeurent illégales et non réglementées et ne seront pas vendues en magasin. Le trafic de drogues et les infractions connexes restent illégaux.



Qui

Les adultes de 18 ans et plus en Colombie-Britannique. Cela ne s'applique pas aux personnes de moins de 18 ans.



Quand

Du 31 janvier 2023
au 31 janvier 2026.



Où

Dans la province de la
Colombie-Britannique seulement.

Ce qui va changer ...

Les adultes de 18 ans et plus en Colombie-Britannique pourront être en possession d'une quantité cumulative maximale de 2,5 grammes des drogues illicites suivantes pour leur consommation personnelle :

- les opioïdes (y compris l'héroïne, la morphine et le fentanyl);
- la cocaïne (y compris le crack et la cocaïne en poudre);
- la méthamphétamine (meth);
- la MDMA (ecstasy).

Les adultes en possession d'une quantité maximale de 2,5 grammes de ces drogues pour leur consommation personnelle ne seront pas arrêtés, inculpés ou mis à l'amende et leurs drogues ne seront pas saisies. Au lieu de cela, des renseignements sur les services de soutien en santé et les services sociaux seront offerts.

Les règlements municipaux sur la consommation publique peuvent s'appliquer.

Ce qui demeure illégal en Colombie-Britannique ...

Toute quantité de drogues illicites, y compris les quatre types énumérés, ne peut être possédée dans les cas suivants :

- dans les écoles primaires ou secondaires et les garderies;
- dans les aéroports ou autres points d'entrée;
- à la portée d'une personne conduisant un véhicule automobile ou une embarcation.

et ne peut

- être importée ou exportée;
- être produite;
- faire l'objet d'un trafic;
- être transportée en traversant une frontière nationale ou internationale.

Version : 6 octobre 2022

Pour obtenir les renseignements les plus récents et une liste complète des exceptions, veuillez consulter le site www.gov.bc.ca/Decriminalization

Decriminalization of People Who Use Drugs in BC [French]



Ministry of
Mental Health
and Addictions